

## Réponse du Directeur en date du 12 novembre 2020

Je prends connaissance des réactions des adhérents de votre syndicat aux choix que je vous ai présentés pour les listes d'aptitude de B en A et de C en B pour 2021.

1) La périodicité des potentialités pour la NC est telle, qu'il faut être très prudent sur les engagements pour les prochaines années. Je n'ai jamais vu la centrale remettre en cause les choix locaux des DDFIP sur ce sujet. Si c'était le cas vous pourriez effectivement parler du fait du prince le DGFIP. Or l'analyse des dossiers et surtout des appréciations portées par différents évaluateurs sont vraiment pris en compte pour arrêter ces listes.

Etant donné le très faible nombre de potentialités il est tout à fait normal que de nombreux agents soient déçus, mais c'est la dure règle du jeu des listes d'aptitude.

Le changement de méthodes et la mise en place des nouvelles règles de gestion affectent certains postulants, ce que je comprends aisément. J'assume totalement de n'avoir classé et proposé qu'un seul candidat par liste car je considère qu'il faut apprécier annuellement et sur une trajectoire de plusieurs années la manière de servir des postulants. Il est illusoire d'espérer plus d'un candidat par an pour une collectivité DFIP de la taille de la NC.

Les candidats conservent tous des perspectives pour les années futures. Un choix prématuré bloque la liste et peut décourager de futurs postulants. Le fait d'être non classé, non proposé ( nouvelle méthode) ne change absolument rien à la valeur du candidat.

2) Il est vrai qu'un évènement imprévisible pourrait faire perdre un tour une année donnée. Il y a fort à penser que la DGFIP en tiendrait compte l'année suivante pour attribuer un tour.

3) Le choix des candidats se fait sur les critères DGFIP (mobilité, compétences, adaptation, changement de métier...) et non sur le critère résidents ou non. Le choix pour 2020 de 2 candidats expatriés n'est aucunement contradictoire avec ma volonté de calédoniser les effectifs. La calédonisation des effectifs ne peut se faire pour l'Etat qu'à compétences égales. Seuls l'appréciation des compétences et la manière de servir ainsi que le comportement professionnel influent sur mon choix.

La DFIP NC ne me paraît pas défavorisée par rapport à d'autres collectivités métropolitaines. Le blocage depuis plusieurs années de la liste d'aptitude A était du au grade de l'agent postulant et classé.

Oui il est plus difficile de mener une carrière DGFIP complète et d'obtenir des promotions sur place en NC qu'en métropole car le territoire n'est pas de la même taille que la métropole, mais les agents résidents bénéficient d'avantages de rémunération que ne connaissent pas les métropolitains. Il faut, pour analyser la situation, peser tous les droits et obligations des fonctionnaires de la DGFIP.

4) Tout choix peut être qualifié d'arbitraire, c'est vrai mais vous n'avez pas contredit les critères de sélection qui ont été évoqués lors de la présentation.

Je ne peux pas accepter que vous considériez mes propositions comme des choix réalisés en l'absence d'analyse. Il nous appartient d'expliquer à vos collègues, à mes collaborateurs ce qui est possible ou non en matière de listes d'aptitude.

Ce constat n'ôte absolument rien au mérite, à la compétence et au dévouement des agents de la DFIP NC.

Je reconnais et je félicite tous les agents de la DFIP NC pour leur disponibilité au service de l'Etat et des collectivités calédoniennes.

5) Vous vous trompez en prétendant que le choix réalisé pour 2021 obère les potentialités pour les années futures. La DGFIP change, évolue, se transforme et la capacité des agents à s'adapter à la nouvelle organisation, aux nouveaux métiers, participeront, à n'en pas douter, aux choix pour les années futures sur les listes d'aptitude.

Soyez certain, monsieur le secrétaire territorial, que j'ai lu vos observations qui rapportaient les réactions de vos collègues avec beaucoup d'attention.

Je souhaite que nous puissions, ensemble, lors de pareils exercices, continuer à confronter nos points de vue et à échanger nos arguments au bénéfice de tous les agents de la DFIP NC.

Bien cordialement.